

# COMMISSION DE DISCIPLINE

**Séance du 06 Mai 2018 : PV-27**

**Etaient Présents MM :** MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

**ORDRE DU JOUR :**

- Etude du Courrier.

**CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR**

**AFFAIRE N° 285 / Match : CSM'nagueur // NRBO Boughoufala (SEN) 05 Mai 2018**

**Joueurs Avertis :**

-Khedraoui Mosaab	Lic n°1710566	CSM	Jeu Dangereux
-BENKHETTOU Abderahmane	Lic n°1710421	NRBO	Jeu Dangereux

**AFFAIRE N° 286 / Match : NRBHBA Hassi Ben Abdellah // ICB El Bour (SEN) 05 Mai 2018**

**Joueurs Avertis :**

-BOUZID Abderaouf	Lic n°1710876	NRBHBA	Jeu Dangereux
-KHOUILDI Ayoub	Lic n°1710629	ICB	Jeu Dangereux

**MATCH BARRAGE DIVISION PRE - HONNEUR**

**AFFAIRE N° 287 / Match : MOC Chaanba // JSKT Temacine (SEN) 05 Mai 2018**

**Joueurs Avertis :**

-ZEKIZKI Mohamed	Lic n°1710542	JSKT	Jeu Dangereux
------------------	---------------	------	---------------

**Joueurs Exclus :**

-TELIB Med Boualem	Lic n°1710168	MOC	04 Matchs Fermes Pour comportement Antisportif envers officiel + 5000 DA
--------------------	---------------	-----	--

**TRAITEMENT // AFFAIRE**

**Affaire n° 002 / Match CSM M'nagueur / NRBO Boughoufala (Senior) du 05 Mai 2018.**

- Réserves formulées par l'équipe du CSM M'nagueur à l'encontre des joueurs du club NRBO Boughoufala au motif que ces joueurs ne sont pas qualifiés à la date de la rencontre.
  - SAYAH BENAÏSSA Abdelbasset, Licence n°1710414 NRBO Boughoufala.
  - LOUZI Abdelkrim, Licence n°1710426 NRBO Boughoufala,
  - AZZI Seif-eddine, Licence n°1710098 NRBO Boughoufala.
  
- En la forme : Irrecevable
- Au Fond non fondé

1/ Réserves non conforme, a l'article 86 du Règlement du Championnat de Football Amateur

2 /L'article 86, stipule pour poursuivre leur cours les réclamations doivent être précédées de réserves nominales et motivées (Sanction, Numéro de l'Affaire, et la Saison Sportive), Tel n'a pas été le cas (confusion entre les réserves transcrit sur la feuille de match et la confirmation).

**Passant outre l'irrecevabilité des réserves**

- **Joueur SAYAH BENAÏSSA Abdelbasset** licence n° 1710414, Après vérification des Bulletins Officiel de la Commission de Discipline et les feuilles de matchs il s'avère que le joueur a eu une sanction de 03 Matches Fermes pour Agression envers Adversaire lors de la rencontre CSCAG Ain Guedima/NRBO Boughoufala du 27/10/2017 (02 éme journée du championnat saison 2017/2018 affaire n° 12 BO 02 Séance du 29/10/2017).
- 03 éme Journée IRHM / NRBO du 04/11/2017 joueur n'a pas participé.
- 04 éme Journée NRBO / CSBT du 11/11/2017 joueur n'a pas participé.
- 05 éme Journée MBH / NRBO du 17/11/2017 joueur n'a pas participé.
- Donc ce joueur est en situation régulière à la date de la rencontre du 05/05/2018 CSM/NRBO.
  
- **Joueur LOUZI Abdelkrim** licence n° 1710423, Après vérification des Bulletins Officiel de la Commission de Discipline et les feuilles de matchs il s'avère que le joueur a eu une sanction de 03 Matches Fermes pour Agression envers Adversaire lors de la rencontre JSHM / NRBO Boughoufala du 07/04/2018 (22 éme journée du championnat saison 2017/2018 affaire n° 248 BO 23 Séance du 11/04/2018).
- 23 éme Journée NRBO / IRBH du 14/04/2018 joueur n'a pas participé.
- 24 éme Journée NRMK / NRBO du 21/04/2018 joueur n'a pas participé.
- 25 éme Journée NRBO / NRBHBA du 28/04/2018 joueur n'a pas participé.
- Donc ce joueur est en situation régulière à la date de la rencontre du 05/05/2018 CSM / NRBO.
  
- **Joueur AZZI Seif-eddine**, licence n° 1710098, Les photos prises avec l'arbitre de la rencontre n'ont pas été déposée au niveau de la Ligue.

**Par ces motifs la commission de Discipline Décide**

Match a homologué en son résultat

**Le Secrétaire de la Commission**

**HALIMI**

**Le Président de la Commission**

**MESSAOUDI**